

(Du 28 Octobre 1859.)

Eu égard aux besoins de la circulation, le Conseil fédéral a autorisé son Département des Postes et Travaux publics à ouvrir un second service postal à partir du 1. Décembre prochain entre *Tavannes* et *Saignelégier*, Canton de Berne.



INSERTIONS.

Mise au concours.

L'Administration des Postes ouvre un concours pour la construction des voitures ci-après désignées :

- Voitures à 6 places (2 de cabriolet et 4 d'intérieur);
- " à 4 places (berlines);
- Cabriolets à 2 places;
- Omnibus à 6 places.

Les modèles sont déposés au Bureau des Courses et auprès des Inspecteurs du train, où l'on pourra se procurer aussi les formules de soumissions.

Les offres doivent comprendre la construction entière des voitures; il ne sera pas tenu compte d'offres pour une partie seulement des travaux, par exemple pour le charriage, la ferrure, la sellerie, etc.

Les soumissions devront être adressées jusqu'au 25 Novembre 1859 au Département fédéral des Postes et des Travaux publics sous enveloppe cachetée revêtue de la suscription: "*Soumission pour voitures à construire.*"

Berne, le 28 Octobre 1859.

*Pour le Département des Postes
et Travaux publics:*

N Æ F F.

A V I S.

Un décret du Gouvernement de la Toscane, en date du 8 courant, ayant ordonné l'abrogation du tarif toscan et son remplacement par le tarif des douanes sardes, daté du 8 Juillet 1859, ce dernier est entré en vigueur le 20 courant. Dans cette conjoncture le Département fédéral du Commerce et des Péages estime opportun de porter à la connaissance du public les droits dont le tarif sarde et maintenant aussi toscan frappe quelques articles de commerce importants pour l'industrie suisse.

L'ancien droit sur les produits manufacturés s'élevait en Toscane au 15 0/0 de la valeur déclarée.

Dorénavant les taux suivants sont applicables:

Cotonnades.

Tissus de coton bruts et blancs, et mousseline unie	fr. — 75	le kilo.
Tissus de coton unis et teints	" 1. —	"
Tissus de coton en filé teint, même mêlé d'un peu de filé de laine ou de lin	" 1. 25	"
Tissus de coton imprimés ou mélangés	" 1. 50	"
Mousseline brodée en pièces	" 2. 50	"
dite confectionnée	" 15. —	"
Rubans de coton, de substances mêlées ou aussi tout lin	" 1. —	"
Dentelles, tulle et tricot de coton	" 6. —	"
Velours de coton	" 1. 25	"

Articles en lin.

Roshendoc (toile à pantalons) et toile à chemise, brute et blanche	fr. — 75	"
Roshendoc (toile à pantalons) et toile à chemise, teinte	" 1. 25	"
Roshendoc (toile à pantalons) et toile à chemise, imprimée	" 1. 50	"

Articles en laine.

Draps foulés et cardés y compris les cassinets	fr. 2. —	le kilo.
Tissus en crin de cheval, suivant la finesse	" —. 25 à 40	"
Passermenteries et articles tricotés paient le même droit que les tissus de la même substance.		
Rubans de laine	" 2. —	"

Soieries.

Tissus en soie véritable tant unis que damassés	fr. 10. — le kilo.
„ „ filoselle	„ 8. — „
Tissus de soie mélangés	„ 4. — „
Mouchoirs et fichus imprimés en soie	„ 7. — „
Tulles et lisières de soie	„ 12. — „

Fromage fr. 14. — par 1.00 kilos.

Berne, le 20 Octobre 1859.

Le Département fédéral du Commerce et des Péages.

A V H S.

Un certain nombre de Commissaires des guerres cantonaux n'ont pas encore remis leurs comptes sur la bonification de rations de fourrage décrétée dans le temps en faveur des officiers de l'état-major et de corps de troupes qui ont quitté le service fédéral lors du dernier armement ou ont été relevés de la mise de piquet. Afin de ne pas retarder plus longtemps la liquidation de ces bonifications et de pouvoir délivrer sans ultérieur délai l'avoir revenant aux titulaires, le Commissariat soussigné invite sérieusement les fonctionnaires en retard à remettre dans le plus bref délai leurs comptes arriérés.

Berne, le 29 Octobre 1859.

Le Commissariat supérieur des guerres.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franc de port et être accompagnées de certificats de mœurs, on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Aide* au bureau principal des péages de la gare à Genève. Traitement annuel fr. 1400. S'adresser, d'ici au 12 Novembre prochain, à la Direction des Péages à Genève.

2) *Aide* au bureau de la Direction des péages à Coire. Traitement annuel fr. 1600. S'adresser, d'ici au 12 Novembre prochain, à la Direction des Péages à Coire.

3) *Buraliste postal et facteur* à Belp (Berne). Traitement annuel fr. 500. S'adresser, d'ici au 9 Novembre prochain, à la Direction des Postes à Berne.

Facteur de ville à Genève. Traitement annuel fr. 1040. S'adresser, d'ici au 31 courant, à la Direction des Postes à Genève.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1859
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	53
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.10.1859
Date	
Data	
Seite	552-554
Page	
Pagina	
Ref. No	10 058 098

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.